

DAF A3

Direction des affaires financières
Bureau de la réglementation
comptable et du conseil au EPLE

STSI B1

Service des technologies et des
systèmes d'information
Bureau des projets et des
applications nationales – STSI B1

DASI

Direction Académique des
Systèmes d'Information de
Montpellier - DASI
Bureau des missions nationales

RÉFORME
DU CADRE
BUDGÉTAIRE
ET COMPTABLE

GFC **CAF**
PILOTAGE harmonisation
COMPTE FINANCIER comptabilité
BUDGET simplification
RCBC Ordonnateur Comptabilité
INSTRUCTION M 9.6
GESTIONNAIRE
CONTRÔLE Agent Comptable
CONSEIL REFORME
AUTONOMIE LEGALITÉ **PROVISION**
EPLE **ESTOCKS**
BILAN COMPTABLE bilan plan comptable
immobilisation
INVENTAIRE



Sommaire

- I. Planning Projet
- II. Pré-requis et Installation GFC RCBC
- III. Basculement
- IV. Points d'attention
- V. Rappels Budgets annexes
- VI. Quelques rappels PBUD, CBUB, CGENE
- VII. Questions / Réponses



I – Planning Projet

■ **Fin d'année 2012 chargée :**

- **GFC SEPA** : Disponible depuis le 27/09/2012
- **PBUD RCBC** : Disponible depuis le 22/10/2012
- **GFC RCBC** : Diffusion prévue fin décembre 2012
- **GFC CRIA** : Diffusion prévue fin décembre 2012
- **GFC COFI N-1** : Diffusion prévue début janvier 2013



II – Pré requis et installation GFC RCBC

- **Avoir installé GFC SEPA**

- **Compatibilité GFC RCBC :**
 - Horus 2.2 avec Mysql 5.0.95
 - Horus 2.3 avec Mysql 5.1.61

- **Installation :**
 - Primo-Installation GFC 2013
 - ou
 - Mise à jour GFC 2013 + basculement



III – Basculement

III.1 – Contrôles sur l'exercice antérieur

III.2 – Régie

III.3 – Comptes créances

III.4 – SACD 2012 et BA 2013 « Autres »

III.1 – Contrôles sur l'exercice antérieur

Basculement CBUD/CGENE:

Liste des contrôles effectués sur la base de l'exercice antérieur :

Contrôles	Bloquant	
Liquidations en attente de mandatement	N	CBUD
Recettes en attente d'édition d'ordres de recettes	N	CBUD
Mandats en attente d'éditions	O	CBUD
Ecritures en attente de transfert vers la CGENE	O	CBUD
Rejets en attente de réception	O	CBUD
Traitement des mémoires doit être terminé	O	CBUD
Traitement des recettes externes	O	CBUD
Mandats d'extourne ayant un reste à extourner	N	CBUD
Ordres de recettes d'extourne ayant un reste à extourner	N	CBUD

III.1 – Contrôles sur l'exercice antérieur

Pas d'écritures en attente de transfert de la CBUD vers la CGENE (MI)	O	CGENE
Pas d'écritures automatiques en attente de réception (MI)	O	CGENE
Pas de rejets non transférés en Comptabilité Budgétaire (MI)	O	CGENE
La réception des écritures en provenance de la CBUD doit être validée.	O	CGENE
Tous les paiements externes doivent être réceptionnés	O	CGENE
Des paiements différés sont en attente de traitement	N	CGENE
Des paiements manuels sont en attente de traitement	N	CGENE
Tous les paiements internes non différés doivent être validés	O	CGENE
Le règlement de tous les paiements non différés doit être effectué	O	CGENE
Tous les ordres de paiements validés doivent être édités	O	CGENE
Pour toutes les régies clôturées, les clôtures doivent être validées	O	CGENE
Il ne doit pas exister de recettes externes en attente de réception (MI)	O	CGENE
Il ne doit pas exister de recettes mémoires en attente de réception (MI)	O	CGENE
Il ne doit pas exister de créances en attente de validation	O	CGENE
Les bordereaux chèques doivent être édités	O	CGENE
Il existe des trop perçus non affectés	N	CGENE
Les fiches quotidiennes d'encaissement doivent être éditées	O	CGENE
Les fiches d'écritures doivent être éditées	O	CGENE
Des encaissements pour recettes externes n'ont pas été transférés vers PROGRé.	N	CGENE
Des états annexes d'encaissement n'ont pas été édités.	N	CGENE
Les ordres de recouvrements doivent être édités et validés	O	CGENE
Certaines échéances de prélèvement n'ont pas été traitées.	N	CGENE

(MI) = contrôle effectué uniquement si CBUD et CGENE dans la même implantation



III.2 – Régie

Pour ce basculement, le plan comptable ayant été modifié, les habilitations de régies et les régies de 2012 ne seront pas récupérées en 2013. Cependant, pour éviter les lourdeurs des clôtures de régies, celles-ci ne seront pas exigées.

Cependant des contrôles ont été mis en place et il faudra s'assurer avant le basculement :

- *en Régie* : que tous les comptes de la régie sont soldés. L'avance doit donc être reversée à l'agent comptable.
- *en Comptabilité Générale* : que les comptes d'habilitation (543 et 545) sont soldés.

III.2 – Régie

Contrôles avant basculement :

Pour toute régie non clôturée de 2012, on contrôlera :

Contrôles habituels conservés pour 2012-2013 :

- Toute opération d'une régie doit figurer sur un journal général (bloquant)
- Toute opération d'une régie doit appartenir à une journée (bloquant)
- Toute journée d'une régie doit appartenir à une période (bloquant)

Contrôles ajoutés pour 2012-2013 :

- Tous les comptes de régie doivent être soldés (bloquant).

III.2 – Régie

Pour toute habilitation de régie de 2012, on contrôlera :

Contrôles habituels conservés pour 2012-2013 :

- Pour toute régie ne se trouvant pas dans la même implantation : l'utilisateur doit indiquer si la régie a terminé sa période et effectué ses transferts. Une seule réponse négative entraîne un contrôle bloquant.
- Toute clôture de régie doit être validée (bloquant)

Contrôles habituels supprimés pour 2012-2013 :

- Pour toute régie dont la clôture est validée : L'utilisateur doit indiquer si le transfert de la clôture a été effectué. Une seule réponse négative entraîne un Contrôle Bloquant.

Contrôles ajoutés pour 2012-2013 :

- Les comptes d'habilitation (543x et 545x) de toutes les régies doivent être soldés.

III.2 – Régie

Initialisation de la base du nouvel exercice

Ne sont pas initialisées en 2012-2013 :

- *En CGene* : les habilitations de Régies de 2012 ne sont pas récupérées, excepté :

Les comptes de dépôt : IBAN, BIC, libellé, teneur de compte, et montant maximum. (Les comptes de dépôt pourront être réutilisés en 2013)

- *En Régie* : Les régies (habilitations et soldes des comptes) de 2012 ne sont pas récupérées.

NB : Dans le module GfcAdmin les données communes telles que les paramètres, les établissements et les profils utilisateurs sont initialisées (récupérées), y compris dans les implantations ne concernant que des régies. Cependant, pour un établissement, aucune régie ne sera implantée (la régie devra être re - déclarée et les noms des régisseurs devront être saisis dans le module administration)



III.3 – Comptes créances

Comptes utilisés en créances

Suite à l'évolution du plan comptable entre 2012 et 2013 (RCBC E1), la reconduction des comptes utilisés en créances ne peut être systématique lors du basculement. Certains comptes n'existent plus et d'autres ne sont plus autorisés en créances alors que c'était le cas en 2012.



III.3 – Comptes créances

Le principe retenu est donc le suivant :

- Si le compte existe toujours en 2013, les créances concernées conservent ce compte en 2013.
- Si ce compte était subdivisé en 2012, la subdivision est reconduite en 2013.
- Si le compte n'existe plus en 2013, les créances sont basculées et sont accessibles dans le menu « Encaissement » « Créances en attente ». Elles devront donc se voir attribuer un nouveau compte ou une subdivision de ce compte en 2013. S'il existe une ou plusieurs créances dans ce cas, un message le signale en fin de basculement.

Liste des comptes utilisés en créances ne pouvant être reconduits en 2013 : 4091 , 425 , 427 , 44111 , 44113 , 44114 , 44128 , 44185 , 44188 , 461 , 4681 , 4682 , 487

III.4 – SACD 2012 et BA « Autre » 2013

Dans le cadre d'un basculement avec un SACD qui devient BA de type « Autre »

Exemple:

En 2012, j'ai un SACD type Cuisine avec un UAI type 0300000K par exemple.

En PBUD 2013, cela deviendra un budget annexe type 'Autre' avec un UAI généré (ex : 04930520J)

Quand je fais mon basculement en 2013, je vais récupérer dans mon admin, l'étab 0300000K.

Processus à mettre en place:

- Effectuer le basculement
- Après le basculement, dans le module ADMIN:
 1. Mettre le SACD « 2012 » à Non en CGEN et le recréer avec le bon UAI (généré) dans la PBUD de son budget principal)
 2. Renseigner les paramètres de l'agence comptable
 3. Renseigner les budgets annexes et leurs comptes de liaison
 4. Vérifier les paramètres des établissements rattachés
- Alors les menus de l'agence comptable sont accessibles.



IV – Points d'attention

IV.1 – Accès au menu « Dépenses » de CBUD

IV.2 – Saisie du fond de roulement dans l'édition des DBM pour vote

IV.3 – Liquidation sur un engagement avec plusieurs lignes

IV.4 – Trucs et astuces GFC

IV.5 – Plan comptable CGENE – subdivisions et comptes d'affectation

IV.6 – Paramètres établissement

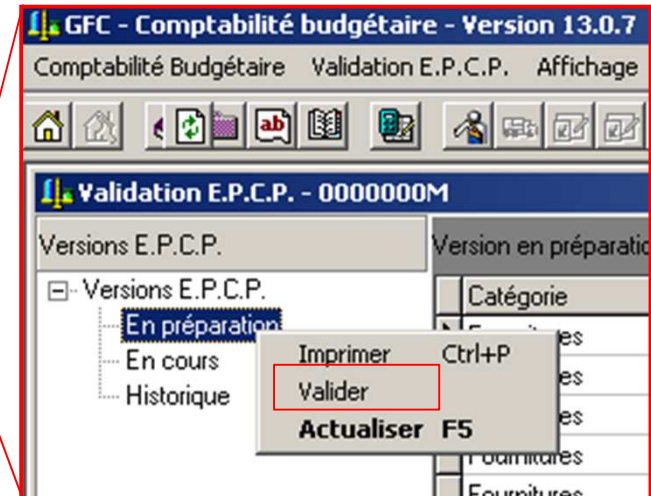
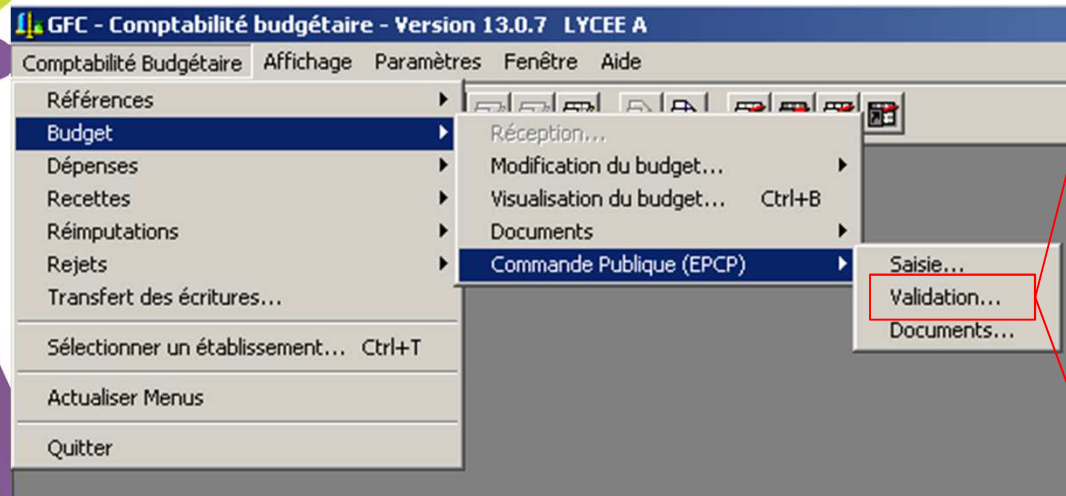
IV.1 – Accès aux menus ‘Dépenses’ de CBUD

Après réception du budget dans CBUD N+1 :

Si les menus ‘Dépenses’ sont inaccessibles

Il faut valider la Commande publique:

1. Menu **Budget** → **Commande publique** → **validation**
2. Clic droit sur ‘En préparation’ et valider l’E.P.C.P.



IV.2 – Saisie du fond de roulement dans l'édition des DBM pour vote

- Dans le menu DBM la ligne 'Situation des réserves' n'existe plus, en revanche on trouvera une ligne 'Fonds de roulement'.
- A l'édition des DBM pour vote il n'est plus demandé de vérifier la situation des réserves et du fonds de roulement mais uniquement du fonds de roulement.
- L'écran de saisie du fonds de roulement reflète un mode de calcul différent:

Ecran de saisie 2012

The screenshot shows a dialog box titled 'Saisie du fonds de roulement'. It contains four rows of data with input fields:

Soldes créditeurs des comptes des classes 1 et 2	2022835.07
- Soldes débiteurs des comptes des classes 1,2 et 3	1865381.97
+ Solde débiteur du compte dépôts et cautionnements	0.00
Montant du fonds de roulement	157453.10

At the bottom, there are three buttons: 'OK' (with a green checkmark), 'Annuler' (with a red X), and 'Aide' (with a blue question mark).

Ecran de saisie 2013

The screenshot shows a dialog box titled 'Montant au dernier compte financier'. It contains four rows of data with input fields:

Montant au dernier compte financier	0.00
Prélèvements déjà autorisés	6200.00
Prélèvement proposé	1323.00
Fonds de roulement estimé	-7523.00

At the bottom, there are four buttons: 'OK' (with a green checkmark), 'Imprimer', 'Annuler' (with a red X), and 'Aide' (with a blue question mark).



IV.2 – Saisie du fond de roulement dans l'édition des DBM pour vote

Avant la 1ère DBM pour vote on trouve :

- Dans 'Prélèvements déjà autorisés' le prélèvement prévu au budget
- Dans 'Prélèvement proposé' le prélèvement prévu dans la DBM pour vote non encore validée (en cours de gestion).
- Le montant du dernier compte financier est à saisir
- Le Fonds de roulement estimé est calculé automatiquement

Après validation de la ou des DBM :

- Dans 'Prélèvements déjà autorisés' le prélèvement prévu au budget + prélèvements effectués par les DBM validées.

IV.3 – Liquidation sur un engagement avec plusieurs lignes

En RCBC : les liquidations de dépenses sont imputées sur un seul service, un ou plusieurs domaines, une ou plusieurs activités et un seul compte.

Lors de la liquidation, on affecte tout d'abord le compte (Step 1,2,3)
Ensuite vous pouvez ventiler le montant de la liquidation sur les différentes lignes d'imputations budgétaires de façon à avoir une égalité avec le total imputé et le montant liquidé (Step 4,5,6)

Modification d'une liquidation

Número 10 Origine : Interne Date de saisie 20/11/12

Avec engagement 10.5 - Référence Engagement
 Sans engagement

Fournisseur
Code 01323N Raison sociale PHARMACIE BROCHE ROSELLINI - FR44 3000 2028 6000 0007 0392 P18

Montant 500.00 Marché

Pièces jointes 0
Référence réf liquidation
Commentaire
Tiers
Liquidation Totale Partielle

Imputation budgétaire

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
ALO	ADMI	0ADMI	6063	400.00	6 755.05
ALO	DIVERS	0ADMI	6063	100.00	4 478.86
Total				500.00	

1

Modification d'une liquidation

Número 10 Origine : Interne Date de saisie 20/11/12

Avec engagement 10.5 - Référence Engagement
 Sans engagement

Fournisseur
Code 01323N Raison sociale PHARMACIE BROCHE ROSELLINI - FR44 3000 2028 6000 0007 0392 P18

Montant 500.00

Pièces jointes 0
Référence réf liquidation
Commentaire
Tiers
Liquidation Totale Partielle

Imputation budgétaire

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
ALO	ADMI	0ADMI	6063	400.00	6 755.05
ALO	DIVERS	0ADMI	6063	100.00	4 478.86
Total				500.00	

4

IV.4 – Trucs et astuces GFC

Avec la nouvelle structure comptable – Service/Domaine/Activité, de l'intérêt à utiliser les astuces GFC

Création d'une ligne émettrice de décision de l'ordonnateur

Numéro :

Montant :

	Service	Domaine	Activite	Budget	Disponible
▶	ALO	ADMIN	QABONT	1 640.00	1 640.00
	ALO	ADMIN	QAFFRAN	26 850.00	26 850.00
	ALO	ADMIN	QANNON	230.00	-270.00
	ALO	ADMIN	QASSUR	6 000.00	6 000.00
	ALO	ADMIN	QCGROU	100.00	100.00
	ALO	ADMIN	QDIVER	3 815.00	3 815.00
	ALO	ADMIN	QFDEPL	2 050.00	2 050.00
	ALO	ADMIN	QFOURD	20 000.00	20 000.00
	ALO	ADMIN	QFRAISG	25.00	25.00
	ALO	ADMIN	QHONOR	215.00	215.00

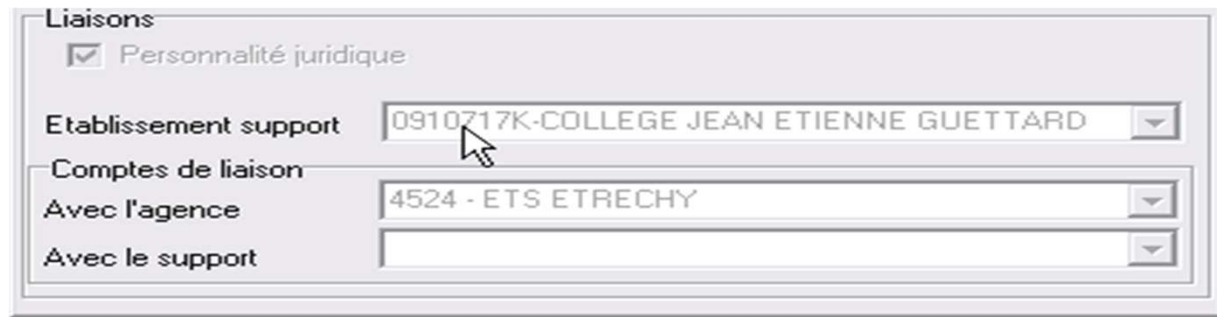
OK Annuler Aide

IV.5 – Plan comptable

- Plan comptable CBUD :
 - certains comptes ne sont plus budgétaires : 165,275, comptes de classe 3
- Plan comptable CGENE :
 - Comptes à subdiviser (sauf cf diapo créances)
 - Les comptes d'affectation sont à resaisir : attention , révision de l'utilisation des comptes PCG en tant que comptes de liaison
 - Pour les opérations de recettes GFC donne accès notamment en liaison aux comptes 102, 103, 139, 15, 181, 29,33,34,35, 39, 49, 500, 58, 59
 - Pour les opérations de dépenses GFC donne accès en liaison aux comptes : 4012,403, 4042,405,408 ,409,421,423, 4282,4286, 43,4482,4487, 462,4632, 4662,4772,486, 496,58,

IV.6– Paramètres établissement

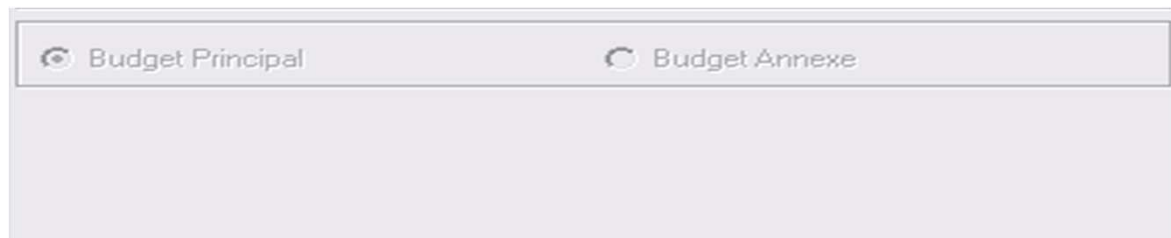
En 2012 : à l'agence comptable pour un établissement rattaché



The screenshot shows a software interface titled "Liaisons". It contains the following elements:

- A checked checkbox labeled "Personnalité juridique".
- A dropdown menu labeled "Etablissement support" with the value "0910717K-COLLEGE JEAN ETIENNE GUETTARD".
- A section titled "Comptes de liaison" containing two dropdown menus:
 - "Avec l'agence" with the value "4524 - ETS ETRECHY".
 - "Avec le support" which is currently empty.

En 2013 : à l'agence comptable pour un établissement rattaché - plus de compte de liaison (452 – 513)



The screenshot shows a software interface with two radio buttons for budget selection:

- A selected radio button labeled "Budget Principal".
- An unselected radio button labeled "Budget Annexe".

IV.6 – Paramètres établissement

En 2013 : pour les seuls budgets annexes – comptes 185 et 181

- Dans le plan comptable du budget principal (ou support), autant de subdivisions de ces comptes que de budgets annexes à gérer.
- dans le plan comptable du budget annexe, ces comptes ne sont pas subdivisibles.

<input type="radio"/> Budget Principal	<input checked="" type="radio"/> Budget Annexe
Liaison avec budget principal	
Budget principal	0680066C-LYCEE JEAN MERMOZ
Compte d'opérations de trésorerie	1850 - OPERATIONS TRES.INTER SERVICES
Compte de liaison	1810 - COMPTE LIAISON DES ETABLIS



V – Rappels : Budgets annexes

V.1 – Introduction

V.2 – 4 cas

V.3 – Cas n°1

V.4 – Cas n°2

V.5 – Cas n°3

V.6 – Cas n°4

V.7 – Cas particulier

V.1 – Introduction

Les services à comptabilité distincte (SACD 2012) rattachés à un budget principal en 2013 seront remplacés par des budgets annexes de trois catégories (GRETA, CFA ou Autres).

Cette transformation est traitée différemment selon le type de budget annexe que l'on gère :

- GRETA et CFA gardent leur identification (n°UAI ou RNE) de la base nationale des établissements
- Les autres budgets annexes, ne peuvent pas continuer à utiliser leur n°UAI (RNE) en 2013 et seront identifiés par un nouveau numéro généré par GFC appelé « UAI fictif »

Le budget annexe a un budget, une comptabilité (hors trésorerie) et un compte financier indépendant du budget principal de l'établissement. Ce n'est cependant pas un établissement.

V.2 – 4 cas

Cas n°1:

Budget principal et annexe sur même implantation, avec budget annexe = GRETA ou CFA ;

Cas n°2:

Budget principal et annexe sur implantation différente, avec budget annexe = GRETA ou CFA;

Cas n°3:

Budget principal et annexe sur même implantation, avec budget annexe = Autre;




Cas n°4:

Budget principal et annexe sur implantation différente, avec budget annexe = Autre

V.3 – Cas n°1

Situation : le budget principal et le budget annexe sont sur une même implantation avec budget annexe = GRETA ou CFA

Procédure :

1. Sur PBUD, importer données du budget principal et annexe
2.  Budget principal: menu **Paramètres** → **Etablissement** onglet **Statut**
3. Sélectionner 'Budget principal et annexes'
4. Créer le lien entre les budgets: cliquer sur bouton 
5. Spécifier 'activité', 'numéro (UAI)', 'Libellé' et cliquer sur **OK**
6.  Budget annexe: menu **Paramètres**. Les informations sont reportées automatiquement.




Attention:

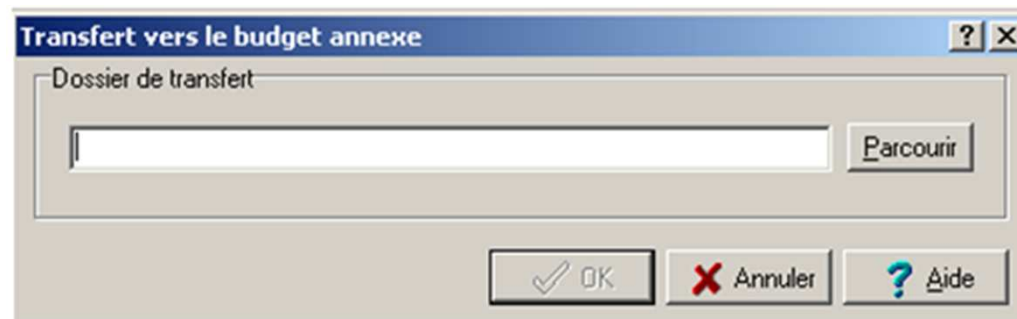
La saisie de 'répartition des services' est accessible uniquement dans ce cas.

V.4 – Cas n°2

Situation : le budget principal et le budget annexe sont sur une implantation différente avec budget annexe = GRETA ou CFA

Procédure :

1. Sur PBUD, importer seulement données du budget principal
2.  Budget principal **Paramètres** → **Etablissement** → **Statut**
3. Sélectionner 'Budget principal et annexes' et créer le lien entre les budgets: cliquer sur bouton  et indiquer le numéro et l'activité du budget annexe.
4. Puis cliquer sur  pour transférer les données du support

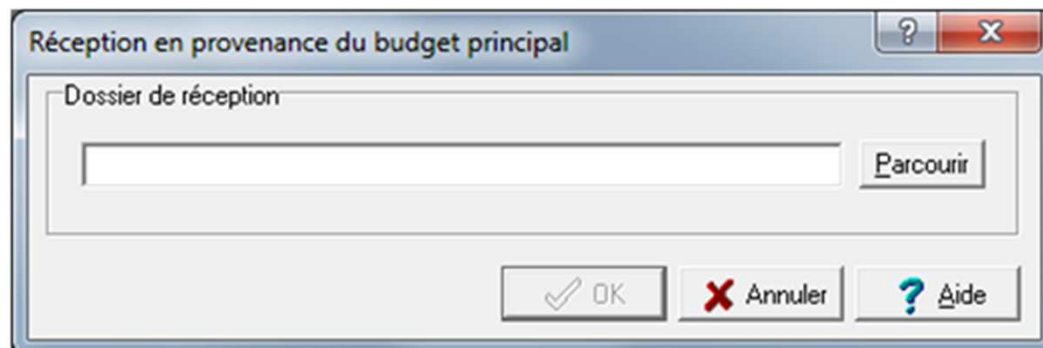


V.4 – Cas n°2

5. Initialiser le budget annexe: menu **Utilitaire** → **Initialisation d'un budget annexe**

6. 🏠 Budget annexe: menu **Paramètres** = fenêtre de réception du fichier de transferts des données du support s'ouvre automatiquement.

7. Renseigner le chemin d'accès au fichier de transfert et cliquer **OK**. La liaison support/budget annexe est effectuée.





Rappel : Pas d'import des données de l'exercice en cours, donc 'répartition entre services' inaccessible.

V.5 – Cas n°3

Situation : le budget principal et le budget annexe sont sur une même implantation avec budget annexe = Autres

Procédure :

1. Sur PBUD, importer seulement données du budget principal
2.  Budget principal: menu **Paramètres** → **Etablissement** onglet **Statut**
3. Sélectionner 'Budget principal et annexes' et cliquer sur 
4. Cliquer sur bouton « Autre » pour 'activité', un numéro fictif est généré. Saisir 'code' et 'libellé' puis cliquer sur **OK**

V.5 – Cas n°3

5. menu **Utilitaire** → **Initialisation d'un budget annexe**

Initialisation d'un budget annexe

N° du budget annexe

Activité

Patronyme du budget annexe

OK Annuler Aide

La rubrique N° du budget annexe présente le numéro de budget annexe de type 'Autre' généré dans le budget principal de même implantation et qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert.

6. L'activité s'affiche, saisir le patronyme du budget annexe

7. Budget annexe: menu **Paramètres**. Les informations sont reportées automatiquement.

Attention

Dans les cas 3 et 4, si le budget annexe existait en 2012 avec un RNE issu d'une immatriculation dans RAMSES, ce RNE ne doit pas être récupéré en 2013 puisque le choix du type 'Autre' génère automatiquement un numéro fictif.

Rappel : Pas d'import des données de l'exercice en cours, donc 'répartition entre services' inaccessible.

V.6 – Cas n°4

Situation : le budget principal et le budget annexe sont sur une implantation différente avec budget annexe = Autres

Procédure :

1. Sur PBUD, importer seulement données du budget principal

2. Idem cas n°3 pour l'ajout du budget annexe de type 'Autre'

3. Noter le **n° fictif généré**, valider puis cliquer sur le bouton

Transférer

Création d'un budget annexe

Activités

Formation continue Apprentissage Autre


Numéro

Code

Libellé

OK Annuler Aide

V.6 – Cas n°4

4. Initialiser le budget annexe: menu **Utilitaire** → **Initialisation d'un budget annexe**. Saisir le numéro noté à l'étape 3 (obligatoire).
5.  Budget annexe: menu **Paramètres**.
6. Renseigner le chemin d'accès au fichier de transfert et cliquer **OK**. La liaison support/budget annexe est effectuée.

Attention

Dans les cas 3 et 4, si le budget annexe existait en 2012 avec un RNE issu d'une immatriculation dans RAMSES, ce RNE ne doit pas être récupéré en 2013 puisque le choix du type 'Autre' génère automatiquement un numéro fictif.

Rappel : Pas d'import des données de l'exercice en cours, donc 'répartition entre services' inaccessible.

V.7 – Cas particulier

Dans le cas du Service de Restauration et d'Hébergement, il est déconseillé de suivre la restauration et l'hébergement dans un budget annexe:

- Le numéro d'identification fictif n'est pas reconnu par SIECLE (impossible de réceptionner les créances issues de l'application)
- Ne disposerait pas des transferts vers Presto
- Ne disposerait pas de la DBM de fin d'année « constatation des produits scolaires »

Pour un établissement qui gère actuellement une cuisine centrale en SACD:

- La cuisine ne gère aucune créance élève = le SACD sera transformé en budget annexe.
- La cuisine gère en direct les créances élèves = utiliser le service spécial restauration hébergement (SRH) pour l'année 2013



VI – Rappels PBUD, CBUD et CGENE

VI.1 – PBUD

VI.2 – CBUD

VI.3 – CGENE



VI.1 - Quelques rappels Pbud

- Le module PBUD est OBLIGATOIRE. Aucun budget ne pourra être créé directement dans CBUD.
- L'extrait de délibération du CA ne se fait plus dans GFC. Seul le résultat (accepté, refusé ou demande de modification) est saisi. La saisie de la délibération du CA est prévue dans l'outil Dém'Act.
- Il n'y a pas de signature du budget
- La commande publique est obligatoirement initiée en PBud.
- Récapitulatif des emplois n'a pas changé



VI.2 - Quelques rappels CBUD

- Tous les budgets sont transférés de PBUD. Aucun budget ne peut être créé directement dans CBUD.
- La méthode de l'extourne est suspendue pour l'exercice 2013. Reprise en 2014.
- L'option de démarrer la commande publique en CBUD est supprimée. Le transfert à l'agent comptable n'existe plus.
- Réception des approvisionnements anticipés non disponible en 2013
- DBM : suppression de certaines DBM – quelques exemples
 - Variation de stocks (mat 1er...) : augmentation (Ordre Reversement ss mandat préalable)
 - Variation de stocks (en cours et produits finis) : OR et OAR ss OR préalable



VI.2 - Quelques rappels CBUD

- Mémoires : application de la loi de finances rectificative 84-1209 du 24.12.1984.
- Conséquence sur les mémoires :
 - les lignes d'un mémoire conservent leurs décimales mais le total du mémoire est arrondi à l'euro le plus proche.
 - le montant de l'ordre de recette est égal à la somme de chaque mémoire et non pas la somme de chaque ligne qui compose le mémoire.
- Rejet : édition des documents simultanément à la réception
- **Se reporter aux fiches de formation**



VI.3 - Quelques rappels CGENE

- L'EPCP n'est plus réceptionné
- Les vérifications périodiques sont enrichies
- Les natures de dépenses et les natures de recettes autorisées en régie ont été revues.
 - Conseil aux agents comptables : édition des documents d'habilitation des régies avant le basculement

Se reporter aux fiches de formation